

[lamanchelibre.fr](https://www.lamanchelibre.fr)

## Près de Saint-Hilaire. Il agresse une jeune fille à la sortie du collège

Blaise Vincent

3-4 minutes

---

A l'audience du tribunal de Coutances du jeudi 13 novembre, un jeune homme de 19 ans a comparu pour une [agression sexuelle](#) sur une mineure de 15 ans et des [violences](#) ayant entraîné une incapacité de travail de moins de huit jours. Le 25 juin 2024, une collégienne de 13 ans rentre chez elle à pied. A Granparigny, près de Saint-Hilaire, alors qu'elle traverse un parc, elle sent qu'elle est suivie. Elle accélère le pas et appelle une amie pour se donner de la contenance.

### Il lui donne des gifles et la pousse au sol

L'inconnu qui la suivait la rattrape. Il lui saisit le bras, lui déclare qu'il veut la voir toute nue et lui met la main aux fesses. Elle affirme qu'elle est au téléphone avec la police. Il lui donne deux gifles et la pousse au sol. Elle l'insulte, se débat et parvient à prendre la fuite. Le médecin qui l'examine le lendemain lui accorde trois jours d'ITT pour les gifles. Les gendarmes exploitent la [vidéosurveillance](#). Le mis en cause est aperçu rôdant à vélo à proximité d'une aire de jeux mais l'agression a eu lieu hors du champ de la caméra.

L'auteur des faits, très bien décrit par la victime, est interpellé au mois de septembre 2024.

### Le prévenu a lui-même été victime de sévices sexuels

A la barre, le prévenu reconnaît les faits. Il affirme avoir été pris d'une pulsion sexuelle. Il révèle qu'il a lui-même subi des sévices sexuels de son oncle alors qu'il avait cinq ans. C'est en se remémorant ce moment qu'il clame s'être rendu compte de ce qu'il faisait et avoir mis fin à l'agression. Répondant par oui ou non aux questions du tribunal, il admet avoir regardé beaucoup de vidéos pornographiques sur Internet même s'il affirme s'être débarrassé de cette addiction. Il dit ne jamais avoir eu de rapports sexuels et de ne plus être intéressé par la question. Il déclare attendre l'issue du procès avant d'entreprendre des soins. Il est sans emploi et semble peu investi dans la recherche d'un travail. Maître Alice Périer, l'avocate de la victime, souligne le courage de sa cliente qui a résisté et qui s'est battue contre son agresseur.

Elle explique que le faible nombre de jours d'ITT pour traumatisme psychologique est lié à l'attitude combative de la jeune fille.

### Prison ferme sous bracelet électronique

Pourtant les parents de la collégienne ont bien remarqué chez elle des troubles du sommeil et de l'alimentation, des cauchemars et de l'anxiété. L'avocate demande 5 000€ pour sa cliente, 200€ pour chacun des parents et 800€ de frais de justice. Le tribunal condamne David Pignet-Deshaye à six mois de prison ferme qui seront exécutés sous bracelet électronique. Il a interdiction de s'approcher de mineurs et est inscrit au fichier des délinquants sexuels. Il devra indemniser la jeune fille de 3 000€ et les parents de 200€ chacun.